

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARELAB DU MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2018

Présents : Valérie BONDENET, Cécile DAUDE, Sylvie DAVID, Paulette GARRET, Brigitte PLANTY, Elena ZIMMERMANN.

Excusés : Lucile GÉNIE, Gilles ROUSSEL.

La séance débute à 14 heures.

I / Approbation du CR du mercredi 21 novembre 2018

Après quelques corrections apportées par les membres du CA, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II / Convention avec CANOPÉ : mise à jour et avenir du site

Le site de l'ARELAB n'a plus vocation à être hébergé par CANOPÉ, suite à la restructuration de ses services. Brigitte Planty et Sylvie David ont rencontré Myriam Bernard, l'actuelle webmestre du site, pour obtenir des renseignements techniques ; elles ont appris qu'un hébergement extérieur coûtait entre 25 et 30 € par an. Une solution pourrait donc être facilement trouvée sans que cela entraîne de frais très élevés ; les services de CANOPÉ sont prêts à nous aider techniquement.

Le prêt d'une salle pour accueillir les CA de l'ARELAB ne paraît pas, quant à lui, remis en cause pour autant. Sylvie David rappelle qu'aucune salle n'est disponible à la Faculté de Lettres. Les conditions de collaboration entre l'ARELAB et CANOPÉ ayant évolué au fil du temps, notamment avec le développement des ressources numériques au détriment des fascicules imprimés, il est nécessaire de revoir la convention mais le directeur de CANOPÉ-Besançon nous reste favorable.

Brigitte Planty souligne que dans la convention passée entre CANOPÉ et l'ARELAB en 2005, il est notifié que CANOPÉ héberge le site de notre association et met à disposition des salles. L'avenant à la convention, daté de 2007, ne modifie pas ces dispositions ; il porte sur la diffusion des publications de l'ARELAB dans la librairie de l'éducation et par les délégués pédagogiques du CRDP de Franche-Comté (aujourd'hui CANOPÉ).

Sylvie David rappelle que la collaboration entre Canopé et l'ARELAB était fructueuse au début des années 2000, lorsque Marie-France Kalantzis avait publié des ouvrages édités par le CRDP (*Clés pour un bilinguisme latin-grec, Les 300 fiches*). Elle ajoute que la publication sur le corps humain continue également à être vendue. Le travail sur les plantes, en revanche, ne paraîtra pas sur support papier lorsqu'il sera terminé, mais uniquement par voie numérique et en dehors du réseau CANOPÉ.

III / Bulletin : les documents proposés

L'envoi de la nouvelle formule du bulletin est prévu fin décembre / début janvier. Brigitte Planty enverra les documents en PDF ou par WeTransfer si les pièces sont trop lourdes, et écrira un petit éditorial pour présenter le tout. L'envoi contiendra :

- Le travail d'Antide Petit sur la *domus* (documents disponibles sur le site Viaeduc).
- Le travail de Brigitte Planty sur les dieux (niveau 5ème).
- L'article de la "Vie des classiques" présentant l'ouvrage de Blandine Le Callet, *Le monde antique de Harry Potter*.
- L'article "Soigner les yeux à Rome" de Muriel Labonnelie, chercheuse en histoire de la médecine gréco-romaine.

Par ailleurs, Brigitte Planty rappelle qu'un groupe de travail sur l'enseignement conjoint des langues anciennes a été créé cette année dans l'académie de Besançon, et les documents sont sur le site Viaeduc.

IV / Réforme du lycée

Valérie Bondenet, enseignante au lycée Pergaud de Besançon, fait le point sur la réforme du lycée. La répartition des enseignements de spécialité cristallise les inquiétudes car elle met en concurrence les établissements d'une part, et les différentes matières de l'autre. Les professeurs du lycée Pergaud ont demandé tous les enseignements de spécialité proposés pour éviter de se positionner contre certaines disciplines.

À la mi-novembre, les enseignants ont eu connaissance d'un document de travail émanant du rectorat qui indiquait la répartition des enseignements de spécialité et des options sur l'ensemble des lycées de l'académie. Certains établissements perdaient des disciplines importantes : l'enseignement des SES disparaissait à Salins et celui des SVT à Champagnole. En ce qui concerne les Lettres classiques dans le département du Doubs, l'enseignement de spécialité de langues anciennes était répertorié uniquement au lycée Peugeot de Valentigney ! Suite à l'inquiétude des professeurs, il a été précisé que ce document n'était qu'une première mouture.

Dans un autre document, Valérie Bondenet a découvert que les options Latin et Grec devaient être regroupées sur un établissement. Brigitte Planty intervient pour préciser qu'à l'AG de la CNARELA, il a pourtant été dit qu'aucun regroupement n'était possible.

Pour l'instant, les options de langues anciennes resteraient uniquement au lycée Pasteur. Dans ce contexte, que fait-on des élèves des autres lycées qui souhaitent prendre l'option ? Comment aménager leur emploi du temps ? Nous craignons que les cours de Latin et de Grec ne soient regroupés le mercredi après-midi. En outre, qui va payer le transport des lycéens jusqu'au centre-ville ? Le choix d'un site unique pose en effet de réels problèmes logistiques. De plus, il met en concurrence les enseignants de Lettres classiques des lycées de Besançon.

Les professeurs du lycée Pergaud se sont montrés solidaires des établissements du Jura qui perdaient des enseignements de spécialité et des options ; ils ont essayé d'impliquer les enseignants du Supérieur et ont encadré la manifestation de leurs élèves le 11 décembre. Depuis, les établissements de Salins et de Champagnole ont regagné

les disciplines et les options qu'ils avaient perdues.

Valérie Bondenet rappelle qu'actuellement, les professeurs de Lettres classiques sont attentifs à maintenir les options dans leur établissement. Valérie Bondenet doit présenter un argumentaire pour garder les options Latin et Grec au lycée Pergaud. Entre autres arguments, elle mettra en avant le fait que son lycée soit le plus gros du secteur, et que les élèves, majoritairement ruraux, soient déjà soumis à la mobilité. Brigitte Planty suggère à Valérie Bondenet d'envoyer son argumentaire à la CNARELA. Celui-ci doit parvenir à son chef d'établissement le plus vite possible, puisque les proviseurs sont réunis au rectorat le vendredi 14 décembre pour établir la carte des enseignements de spécialité et des options.

En conclusion, Valérie Bondenet souligne l'importance de la cohésion d'équipe face à cette réforme faite dans la précipitation.

La séance se termine à 16 h 15.

Secrétaire de séance : Elena Zimmermann